



Manuel d'orientation pour les internes en diététique



Sources d'information

Association des diététistes du Nouveau-Brunswick (ADNB)

Adresse postale :

608, chemin Pine Glen
Riverview (Nouveau-Brunswick) E1B 4X2

Téléphone : (506) 386-5903

Télécopieur : (506) 450-9375

Courriel :

Directrice générale et registraire
Nicole Arsenault Bishop, MSc, Dt.I.
registrar@adnb-nbad.com

Présidente de l'ADNB

president@adnb-nbad.com

Opportunités de formation continue et ressources

Les diététistes du Canada – www.dietitians.ca

Documents de l'ADNB

Pour obtenir une copie papier de la *Loi relative à l'Association des diététistes du Nouveau-Brunswick (Loi sur les diététistes)*, les règlements, les règlements administratifs et le code de déontologie, veuillez contacter le bureau de l'ADNB. Ces documents sont disponibles en ligne à l'adresse suivante : <http://www.adnb-nbad.com/fr/resources/>

Bureau du commissaire à l'intégrité du Nouveau-Brunswick

Les dépositaires, qui incluent les fournisseurs de la santé, ont l'obligation de gérer les informations personnelles des personnes et l'obligation de gérer les informations personnelles liées à la santé des personnes conformément aux lois et réglementations suivantes :

Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée

Loi sur l'accès et la protection en matière de renseignements personnels sur la santé

<https://oic-bci.ca/>

Dans ce document, le féminin est utilisé pour représenter les deux sexes.

À propos de l'ADNB

L'ADNB est l'organisme de réglementation des diététistes et des internes en diététique au Nouveau-Brunswick. Pour que les personnes se considèrent comme *Diététiste immatriculée*, *diététiste immatriculée (candidate)* ou *interne en diététique*, l'immatriculation est requise par la loi.

L'ADNB a comme mandat de réglementer l'exercice de la profession de diététistes et en assurer l'excellence pour la protection de la population du Nouveau-Brunswick. La réglementation permet de s'assurer un service diététique sécuritaire, éthique et compétent offert au public.

Responsabilités clés de l'ADNB

1. Interpréter les champs de pratique en diététique, y compris les pratiques avancées

Conseil – La définition de « l'exercice de la diététique » de l'ADNB est à la page 2 de la [Loi sur les diététistes](#)

2. Établir, maintenir et faire respecter les normes pour :

- a. L'entrée à la pratique
- b. La compétence continue
- c. La pratique professionnelle et le code de déontologie

3. Assurer l'éducation diététique et les programmes de formation répondent aux exigences d'admission

Conseil – Visitez www.pdep.ca pour en savoir plus sur le Partenariat pour la formation et la pratique en nutrition (standards d'accréditation pour les programmes diététiques et les compétences pour l'enseignement et la pratique de la diététique).



4. Évaluer et enregistrer les candidates qualifiées

5. Protéger les titres professionnels et les désignations

6. Enquêter et résoudre les plaintes au sujet de la pratique diététique et la conduite professionnelle, incluant :

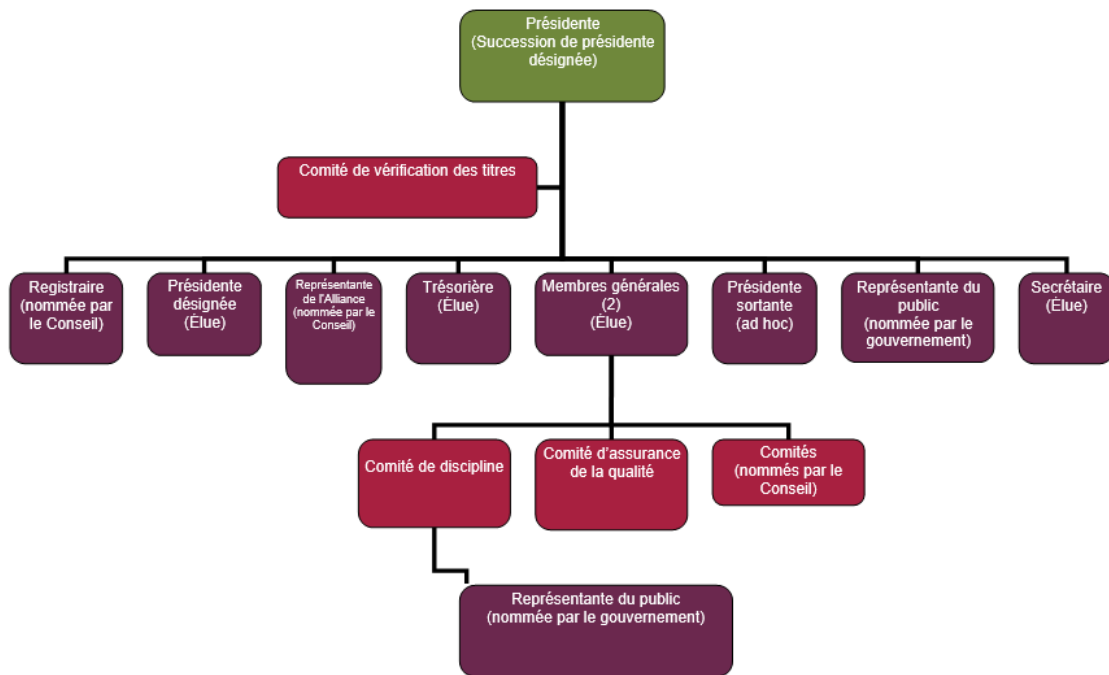
- a. L'inconduite professionnelle
- b. L'incompétence
- c. L'inaptitude à exercer la profession
- d. La violation du code de déontologie

- e. L'infraction ou omission de se conformer aux dispositions de la Loi, d'un règlement ou d'un règlement administratif

Conseil – Lisez le [règlement IV – Violation du code de déontologie et le règlement V – Conflit d'intérêts](#) pour comprendre les normes auxquelles vous devez vous conformer.

Structure organisationnelle de l'ADNB

Le conseil d'administration de l'ADNB et les membres des comités sont toutes des bénévoles (exception : la directrice générale/registraire est un poste rémunéré). Les bénévoles sont des diététistes, à l'exception des représentantes du public qui sont des personnes nommées par le Ministre de la Santé du Nouveau-Brunswick pour représenter le public.



Documents importants

Tous les documents auxquels les membres doivent se conformer, tels que la *Loi sur les diététistes*, les règlements, les règlements administratifs, le code de déontologie et les énoncés de position sont disponibles sur le [site Web de l'ADNB](#) sous « Membres », puis « Ressources ».



Règlementation des internes en diététique

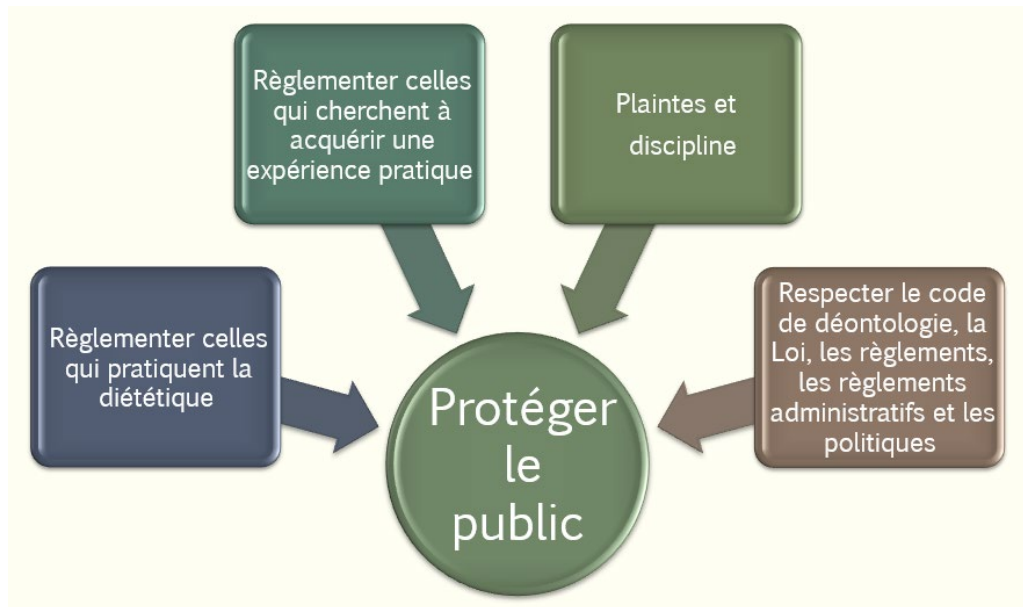
La réglementation des internes en diététique est en vigueur depuis mai 2016. Cette modification a rendu les règlements administratifs de l'Association conformes à la *Loi sur les diététistes* et en particulier au paragraphe 12(4) : « Une personne inscrite comme diététiste interne à un programme d'internat reconnu ou à un programme d'éducation en diététique peut remplir les tâches, devoirs et fonctions qui font partie de son programme d'études, sous réserve des conditions, limites et restrictions qui peuvent être prescrites. »

Comme les internes en diététique ont pour obligation d'exercer des fonctions en diététique, selon la définition de la *Loi sur les diététistes*, et comme toutes celles qui exercent de telles fonctions ont l'obligation d'être inscrites auprès de l'Association, cette catégorie de membres permet à l'Association de se mettre en conformité avec la Loi.

En tant que membre de l'ADNB, le public peut contacter l'Association et déposer une plainte contre une interne en diététique si elle ne respecte pas la *Loi sur les diététistes*, les règlements, les règlements administratifs, les politiques et le code de déontologie. La registraire suivra les mesures disciplinaires énoncées dans la *Loi sur les diététistes*.

Enfin, cette catégorie de membres permet à l'Association de réaliser son mandat en accordant son autorisation à toutes les candidates cherchant à acquérir une expérience pratique dans le cadre d'un cabinet de diététique au Nouveau-Brunswick. Ceci concerne

toutes les voies d'entrée dans l'exercice de la profession, y compris pour les diététistes formées à l'étranger qui souhaitent obtenir le permis d'exercer au Nouveau-Brunswick, pour les diététistes dont le permis a été suspendu en raison de procédures disciplinaires ou d'un deuxième échec à l'examen canadien d'autorisation d'entrée à la pratique des diététistes et pour les candidates cherchant à acquérir une expérience pratique conformément aux exigences de l'Association.



Privilèges et conditions d'une interne en diététique de l'ADNB

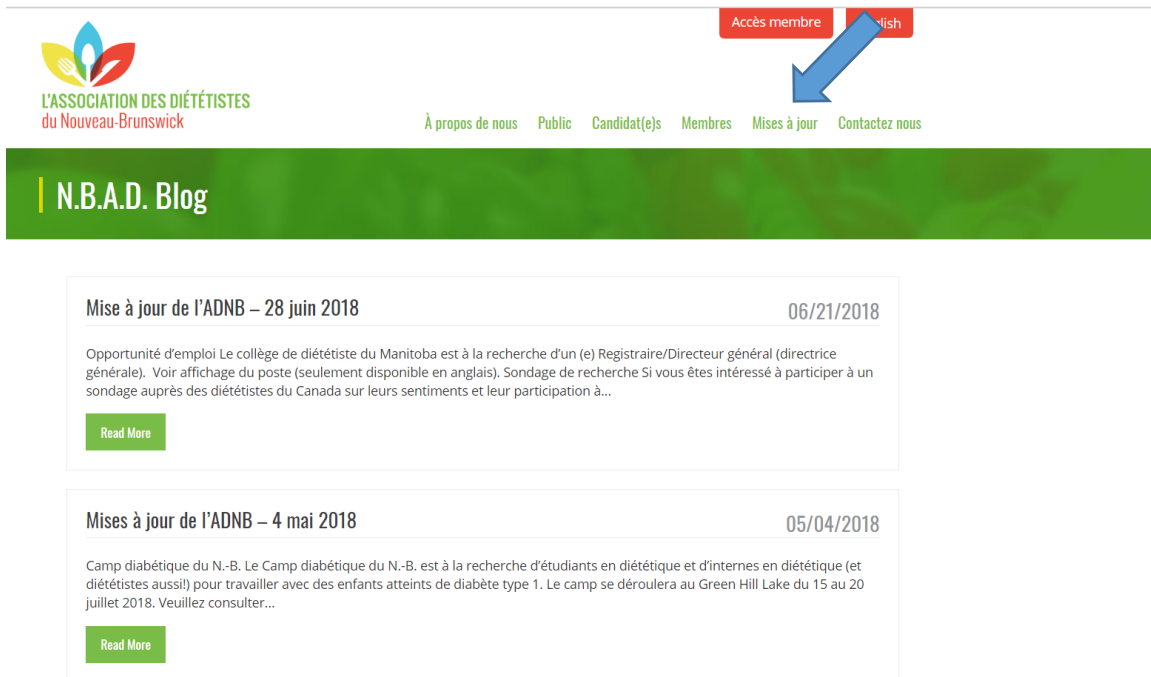
- 1. Titres et désignations protégés :** « Dietetic Intern », « Interne en diététique », « Stagiaire en diététique », « D.I. », « I.D. » et « S.D. » sont des titres et désignations qui ne peuvent être utilisés que par celles qui sont inscrites en tant qu'interne en diététique membre de l'ADNB.

Remarque : les désignations ne sont pas couramment utilisées / connues et nous vous recommandons d'utiliser le titre protégé lorsque vous vous référez à d'autres personnes et lorsque vous signez vos notes diététiques.

- 2. Mises à jour et bulletins de l'ADNB :** En tant que membre de l'ADNB, vous recevrez des mises à jour, des bulletins d'information et d'autres communications

de la part de la registraire. Cela peut inclure des opportunités de formation continue, des offres d'emploi, des sondages, etc.

Vous pouvez également accéder aux mises à jour antérieures de l'ADNB sur le site Web de l'ADNB sous « Mises à jour ».



The screenshot shows the website for the Association des Diététistes du Nouveau-Brunswick (ADNB). The logo is on the left, and the navigation menu is in the center. The 'Mises à jour' link is highlighted with a blue arrow. Below the navigation bar is a green banner with the text 'N.B.A.D. Blog'. Two blog posts are visible:

- Mise à jour de l'ADNB – 28 juin 2018** (06/21/2018): Opportunity d'emploi Le collège de diététiste du Manitoba est à la recherche d'un (e) Registraire/Directeur général (directrice générale). Voir affichage du poste (seulement disponible en anglais). Sondage de recherche Si vous êtes intéressé à participer à un sondage auprès des diététistes du Canada sur leurs sentiments et leur participation à...
- Mises à jour de l'ADNB – 4 mai 2018** (05/04/2018): Camp diabétique du N.-B. Le Camp diabétique du N.-B. est à la recherche d'étudiants en diététique et d'internes en diététique (et diététistes aussi!) pour travailler avec des enfants atteints de diabète type 1. Le camp se déroulera au Green Hill Lake du 15 au 20 juillet 2018. Veuillez consulter...

- 3. Assemblée générale annuelle et session éducative :** L'ADNB organise chaque année en juin son assemblée générale annuelle (AGA). L'AGA est ouverte au public et est également disponible par vidéoconférence dans plusieurs endroits de la province. Les internes en diététique peuvent assister à l'AGA; cependant, elles ne peuvent pas voter.

À la suite de l'AGA, les diététistes du Canada et les Diététistes en action du Nouveau-Brunswick organisent habituellement une session éducative. Toutes les membres sont informées de l'AGA et de la session d'éducation au moins un mois avant l'évènement. L'inscription est obligatoire.

Belle opportunité pour le réseautage!



(Photos du 60^e anniversaire de l'AGA et la session éducative, Riverview, N.-B., 11 mai 2018)

- 4. Programme d'assurance de la qualité :** Les internes en diététique sont exemptées du programme d'assurance de la qualité de l'ADNB (Programme de perfectionnement des compétences). Seules les membres provisoires et actives participent à ce programme.
- 5. Conseil d'administration et comités :** Les internes en diététique n'ont pas le droit de détenir un poste au sein d'un comité ou du conseil d'administration.

Politiques reliées aux internes en diététique

Il y a deux politiques qui concernent directement les internes en diététique :

- [Politique 6.2.11 – Dietetic Intern Registration \(en anglais seulement pour le moment\)](#)
- [Politique 6.4 – Internes en diététique qui interagissent avec le public en dehors du cadre de l'internat](#)

En tant qu'interne en diététique de l'ADNB, vous devez vous conformer à ces politiques. Veuillez les lire attentivement.

Utilisation du terme #RD2BE

Veuillez lire la lettre ci-dessous qui a été envoyée à toutes les membres de l'ADNB et aux programmes universitaires diététique de l'Atlantique concernant l'utilisation des titres protégés par les internes en diététique et les étudiantes.

Le 6 septembre 2017

Objet : Utilisation du terme #RD2BE

Chers et chères membres,

L'Association des diététistes du Nouveau-Brunswick (Association) a appris que certaines personnes utilisent le titre/mot-clic/terme « RD2BE » (qui en français signifie « Dt.I. en devenir ») dans les médias sociaux.

Dans la province du Nouveau-Brunswick, l'abréviation « RD » est protégée par la *Loi relative à l'Association des diététistes du Nouveau-Brunswick*. Plus précisément, l'utilisation du terme « RD » est réservée aux diététistes qui satisfont aux exigences de l'immatriculation et sont immatriculées par notre Association. Autrement dit, seules les personnes inscrites à titre de diététistes immatriculées auprès de l'Association peuvent utiliser le titre « RD », sous quelque forme que ce soit.

Lorsqu'une personne non immatriculée (y inclut les internes en diététique) utilise ce titre avec des qualificatifs comme « en devenir », « future » ou « 2BE », elle risque d'induire le public en erreur, car le titre implique que la personne possède des connaissances et une expertise qu'elle n'a pas encore acquises.

L'utilisation du terme « RD » est protégée par la Loi et notre Association prendra les mesures nécessaires pour en empêcher toute utilisation frauduleuse ou fausse représentation.

Si vous avez des questions ou des préoccupations, veuillez les communiquer directement au bureau de l'Association des diététistes du Nouveau-Brunswick.

Sincèrement,



Nicole Arsenault Bishop, MSc, Dt.P.
Directrice générale et registraire

Compte membre ADNB

Il est de votre responsabilité professionnelle de maintenir votre compte membre ADNB à jour avec votre adresse électronique, votre numéro de téléphone, votre adresse postale, votre nom légal, etc.

Pour savoir comment accéder à votre compte membre ADNB et modifier votre profil en ligne, [cliquez ici](#).

Inscription et frais d'interne en diététique

L'inscription expirera après une année civile à compter de la date d'admission et pourra être prolongée si l'expérience pratique s'étend au-delà de cette date.

Si votre rotation d'expérience pratique change (date, lieu, coordinatrice de site / mentor de site, etc.), veuillez en informer la registraire par courriel au registrar@adnb-nbad.com. Une confirmation écrite de votre coordinatrice de stage sera nécessaire.

Les candidates paieront des frais fixes égaux aux frais d'administration (100 \$). Seules les candidates inscrites en tant qu'interne en diététique avant le 1^{er} janvier 2019 verront leurs frais déduits des frais d'inscription lorsqu'elles présenteront une demande d'immatriculation à l'Association.

La prochaine étape après votre internat

L'examen d'admission à la profession de diététiste au Canada (EAPDC) est une exigence préalable à l'inscription à titre de diététiste professionnelle dans toutes les provinces canadiennes sauf le Québec. La réussite de cet examen vous permettra de vous inscrire auprès de l'organisme de réglementation de la province dans laquelle vous comptez exercer la profession de diététiste. Cet examen n'est pas un examen final de stage ou de programme de formation pratique. Il a plutôt été conçu pour confirmer la compétence pour exercer la diététique, c.-à-d. que vous possédez les compétences minimales de niveau d'entrée en matière de connaissances pratiques, de compréhension et de pensée critique et que vous êtes en mesure d'exercer la profession en toute sécurité pour le public.

Pour devenir membre provisoire de l'ADNB, vous devez :

- Compléter et soumettre le [formulaire de demande pour la « nouvelle candidate formée au Canada »](#);
- Soumettre les documents supplémentaires énumérés dans le formulaire de demande;
- Soumettre le paiement des frais d'inscription appropriés;
- Compléter et soumettre le [formulaire demande de l'EAPDC](#); et,

- Soumettre le paiement de l'EAPDC.

Si vous souhaitez vous inscrire dans une autre province, visitez le site Web de l'Ordre / l'Association pour savoir comment poser votre candidature. Lorsque vous remplissez leur demande, indiquez que vous étiez membre de l'ADNB en tant qu'interne en diététique. Ils peuvent exiger une vérification de votre statut de membre en règle.

Pour plus d'informations sur l'EAPDC, lisez le Guide de préparation du CDRE disponible sur le site Web de l'ADNB sous « Candidat(e)s », puis « Examen d'admission à la profession de diététiste au Canada ».

Questions

Si vous avez des questions sur votre statut de membre en tant qu'interne en diététique, sur le processus d'immatriculation provisoire ou sur tout autre sujet lié à la réglementation, veuillez contacter la registraire au registrar@adnb-nbad.com ou au (506) 386-5903.